

notre attention de ce que le gouvernement fait actuellement. Si telle est l'intention du gouvernement, je signale au ministre et aux honorables vis-à-vis qu'ils échoueront.

Avant que mon temps de parole expire, monsieur l'Orateur, je voudrais proposer, pour les raisons déjà indiquées et avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Fawcett):

Que le bill n° C-215 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que sa substance soit déferée au comité permanent du travail et de l'emploi.

J'aimerais résumer les raisons pour lesquelles je propose cet amendement. La première, dont je n'ai pas encore parlé, c'est que j'ai eu—et je regrette de l'apprendre au ministre du Travail—de longs entretiens avec M. Cutler, que je connais depuis de nombreuses années. J'en ai également eu avec M. Jodoin. J'ai rapporté fidèlement à ces deux personnes les déclarations que le ministre a faites à la Chambre, et elles ne se rappellent pas ce qui a transpiré exactement de la même façon que le ministre. Ce n'est pas nouveau. Quiconque a déjà participé à des négociations, à des négociations ouvrières ou à tout autre genre de négociations, et a tenté par la suite de se rappeler des échanges qu'on y avait eus, s'est fait invariablement une idée partielle de ces échanges.

Puisque le ministre a eu l'occasion de donner à la Chambre sa version de ce qui s'est passé, j'estime que le syndicat, ainsi que la Fédération des armateurs si elle le désire, devrait lui aussi pouvoir présenter sa version au Parlement par l'entremise du comité du travail et de l'emploi. Voilà la première raison de l'amendement.

La deuxième, monsieur l'Orateur, c'est que nous devrions savoir, à titre de membres du Parlement, non seulement qu'il y a eu des discussions sur le rendement, sur l'importance numérique des équipes, mais aussi ce que la Fédération des armateurs, d'une part, et le syndicat, de l'autre, pensaient de ces questions. Nous devrions savoir, à titre de députés, avant que le projet de loi soit mis au voix, la nature exacte de la mésentente entre les parties. D'en connaître le seul sujet ne suffit sûrement pas. S'agit-il du nombre d'hommes par équipe? Du nombre d'hommes qui descendent dans les cales, ou qui travaillent sur le pont, ou encore qui travaillent dans un hangar? Quel est le sujet de désaccord entre les parties? S'agit-il des tâches, de diverses sortes de cargaison, de cargaison ordinaire ou de cargaison nocive ou de toute autre sorte de cargaison dont je sais d'expérience qu'ils discutent?

Nous devrions savoir exactement sur quoi ils ne s'entendent pas, avant que le projet de loi soit mis aux voix. Cela permettrait au syndicat et à la Fédération des armateurs de mettre l'entente actuelle à l'essai pendant deux ou trois mois et de voir si les relations entre eux ne peuvent s'améliorer, si une hausse de rendement ne peut être assurée uniquement grâce aux efforts des travailleurs, si l'on doit leur en demander plus. Par-dessus tout, cela permettrait à la commission de commencer son enquête, d'avoir une idée des preuves, et de ce que pourraient être ses recommandations. Voilà donc pourquoi je propose cet amendement.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la question qui fait l'objet du débat actuel à la Chambre m'intéresse vivement, et si nous étions d'accord sur les faits, j'aurais prononcé ou j'aurais été heureux de prononcer autant le discours de l'honorable député d'Ontario (M. Starr) que celui de l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis), parce que je crois partager les mêmes convictions. Non seulement je les partage d'une façon intellectuelle, mais disons que pendant 20 ans de ma vie, je me suis battu contre l'arbitrage obligatoire. J'ai même été responsable, je pense, en grande partie, de l'abolition de cet arbitrage obligatoire dans plusieurs secteurs de l'industrie, du commerce et des services dans la province de Québec.

Alors, je n'ai pas l'intention de faire de procès d'intention à qui que ce soit; d'ailleurs, ce n'est pas mon but. Seulement, disons que sur les faits, je ne les vois pas exactement comme on me les présente.

Comme l'honorable député d'York-Sud, et même celui d'Ontario, j'ai une certaine expérience dans le domaine des négociations, et si chacune des négociations à laquelle j'ai participé était présentée à la Chambre dans les conditions où celle-ci nous est proposée, nous arriverions à des situations tout à fait folichonnes, parce que j'ai participé, à un moment donné, à une négociation où l'employeur ne voulait pas, disons, de la formule Rand. Il était en principe opposé à la formule Rand. Mais, comme il voulait régler la grève, il dit: «Si nous faisons entre nous un tribunal d'arbitrage et que cet arbitrage soit obligatoire, je suis prêt à soumettre la question tout de suite et choisissez les noms des autres, si vous voulez». Autrement dit, l'employeur a trouvé une formule pour se faire imposer quelque chose qu'il n'aurait pas accepté spontanément.